

# Lac-TUALITÉ



JOURNAL MUNICIPAL D'INFORMATION DE LA VILLE DE DESBIENS

#JUILLET 2025



## À NOTER

PROCHAINE RENCONTRE  
DU CONSEIL MUNICIPAL  
LUNDI 4 AOÛT À 19H30  
Salle du conseil, Hôtel de ville  
(925, rue Hébert)

VACANCES ESTIVALES  
DE L'INSPECTRICE MUNICIPALE  
13 JUILLET AU 3 AOÛT  
De retour le 4 août



Suivez-nous  
sur Facebook :  
@villededesbiens

## DES PETITS DÉJEUNERS QUI FONT UNE GRANDE DIFFÉRENCE

Cet été, les enfants du camp de jour de Desbiens démarrent leur journée en savourant un bon **déjeuner... ensemble!** Grâce à un partenariat avec Tremplin Santé et la Fondation Laurent Duvernay-Tardif, une quarantaine de jeunes reçoivent chaque matin, du lundi au jeudi, un déjeuner sain et réconfortant.

Chaque lundi, les jeunes mettent la main à la pâte pour apprendre les bases de la cuisine. Trois ateliers de cuisine du monde leur feront aussi découvrir les **saveurs du Cameroun, de l'Indonésie et du Vietnam.**

Ce projet est rendu possible grâce à une subvention de 2 500 \$ et à la générosité de Les Gens oubliés de Notre-Dame-d'Hébertville, de la MRC de Lac-Saint-Jean-Est, du Marché M. Bolduc, ainsi que de la Ville de Desbiens.

**Un bel exemple de ce qu'on peut accomplir quand on cuisine... et qu'on grandit ensemble!**



Bonjour à tous et à toutes,

La période de vacances, de visites diverses et de festivités est bien amorcée et j'espère que vous prenez le temps de bien en profiter!

Votre conseil a tenu une rencontre régulière le 7 juillet dernier. Voici les points saillants de cette rencontre :

## **EMBAUCHE D'UN PRÉPOSÉ AUX TRAVAUX PUBLICS**

Le départ à la retraite de M. Germain Rondeau a entraîné une réorganisation du service des travaux publics, laissant vacant un poste de préposé. À la suite d'un processus de sélection, c'est la candidature de M. Simon Côté, résident de Desbiens, qui a été retenue. M. Côté est entré en fonction le 7 juillet dernier.

## **REMBOURSEMENT À LA SOCIÉTÉ RÉCRÉO-TOURISTIQUE DE DESBIENS**

Faisant suite à des réclamations diverses de la SRTD, liées à l'aménagement des espaces dans les anciens locaux de la caisse populaire, le conseil a décidé d'octroyer un montant de 4 000 \$. Les dépenses présentées par la SRTD sont principalement en lien avec des bris occasionnés par le retrait du coffre-fort. Les autres dépenses ont été considérées à titre d'améliorations locatives aux frais du locateur. Pour le décaissement, les factures actuellement émises au nom de la Ville devront être transférées à la SRTD par l'entrepreneur responsable, puisque ces travaux n'ont pas été sollicités par la Ville.

## **TRAVAUX DU CN**

Le CN a adressé à la ville une réclamation de 10 776.93 \$ pour des travaux effectués à une section de la voie ferrée pour un passage de la piste cyclable. Le conseil a décidé de refuser de payer cette facture, des travaux similaires ayant été effectués sans frais dans d'autres municipalités. Si la situation ne se règle pas, la facture sera acheminée à la Véloroute des Bleuets. Ce dossier est à suivre.

## **ESPACE FRIGO-PARTAGE « LES YEUX DU CŒUR »**

Sur l'initiative de Mme Suzie Gervais, en collaboration avec *Les Butineurs* et *Mon voisin, je m'en occupe*, le Conseil a entériné la mise en place de ce projet dans le centre communautaire. Les modalités et horaires vous seront communiqués sous peu. Ce frigo-partage vise à réduire le gaspillage en rendant des denrées accessibles à toute la population. Tous et toutes seront invités à y contribuer : fruits et légumes frais, œufs, produits laitiers, denrées sèches et conserves commerciales.

## **RAPPORT DE LA CMQ SUITE À LA LEVÉE DE LA TUTELLE**

Ayant jugé que la Ville est maintenant en mesure d'assurer une saine gestion de ses affaires, la CMQ a limité ses recommandations à la production des états financiers 2023 et 2024 et aux actions qui en découleront. La commission a également recommandé de compléter le processus visant à combler le poste à la direction générale. Toutes ces recommandations sont déjà en cours de réalisation. Une lettre de remerciements sera adressée à la CMQ pour son accompagnement auprès de la ville.

## **DÉPARTS À LA RETRAITE**

Le conseil a entériné trois motions de remerciements et de félicitations pour 3 employés qui ont récemment quitté leurs fonctions au sein de la Ville :

- Mme Carole Gagné a quitté ses fonctions le 20 juin dernier, après plus de 40 ans de service à titre de brigadière pour les enfants de notre ville.
- M. Germain Rondeau, chef d'équipe aux travaux publics, a quitté ses fonctions le 11 juillet après 40 ans de service.
- Finalement, M. Jean-Claude Lavoie, journalier aux travaux publics, a quitté en cours d'année à la suite d'un accident de travail l'ayant rendu dans l'incapacité permanente de reprendre son poste. Il aura été à l'emploi près de 30 ans.

Au cours de l'automne, une activité spéciale sera organisée pour souligner ces départs.

Voilà pour les principaux points qui ont été traités lors du dernier conseil. Au cours des prochaines semaines, les membres du personnel prendront respectivement des vacances bien méritées. Nous serons donc à effectifs réduits pour certaines semaines.

On se reparle en août et je vous souhaite un magnifique été!

## ADOPTION DU RÈGLEMENT 416-25

AVIS PUBLIC est par la présente donné par la soussignée, directrice générale greffière-trésorière par intérim de la Ville de Desbiens, que :

- Lors d'une séance ordinaire du conseil de ville de Desbiens, tenue le lundi 2 juin 2025, le conseil a adopté le règlement suivant :

*Règlement numéro 416-25 Décrétant des travaux de réfection du chemin du Trou de la Fée ainsi qu'un emprunt à long terme;*

- Le règlement numéro 416-25 a été approuvé par le M.A.M.H. le 23 juin 2025;
- Le règlement numéro 416-25 est déposé au bureau de la municipalité situé au 925, rue Hébert, Desbiens où toute personne peut en prendre connaissance pendant les heures d'ouverture;
- Ledit règlement numéro 416-25 entre en vigueur le jour de sa publication conformément à la loi.

Donné à Desbiens, ce 9 juillet 2025



Danie Dallaire  
Directrice générale – greffière trésorière  
Par intérim



**RABAIS  
15%  
aux résidents**

**BESOIN D'UN ESPACE  
POUR VOTRE ÉVÈNEMENT ?**

**Nous avons plusieurs salles disponibles!**



## L'ÉTÉ : UNE SAISON... BRUYANTE!

L'arrivée des beaux jours rime souvent avec une hausse du bruit de voisinage. Voici quelques sources sonores fréquentes durant l'été :

- Tondeuses à gazon et coupe-bordures
- Outils électriques pour les travaux extérieurs
- Musique forte sur les terrasses ou dans les véhicules
- Piscines et spas : systèmes de filtration, jeux bruyants, cris des enfants
- Animaux (abolements prolongés, cris d'oiseaux domestiques)



Même si ces bruits font partie de la vie estivale, leur accumulation ou leur intensité peut nuire au bien-être, surtout en dehors des heures permises.

### Le bruit n'est pas sans conséquences!

Le bruit environnemental peut nuire sérieusement à votre santé. **Perte d'audition, acouphènes, stress** — les effets sont souvent invisibles... jusqu'à ce qu'il soit trop tard. Si vous réalisez des travaux ou utilisez des appareils bruyants, pensez à porter des protecteurs auditifs. La prévention est votre meilleure défense.



### Musique

Si quelqu'un doit crier pour que vous l'entendiez à 1 m, c'est trop fort! Baissez le volume. Limitez la durée d'exposition à la musique forte. Offrez du repos à vos oreilles après une exposition intense au bruit.



### Jouets bruyants : attention aux tout-petits!

Préférez des jouets peu bruyants ou à volume réglable. Méfiez-vous des jouets à piles : souvent trop forts! Évitez qu'un jouet soit placé près de l'oreille de l'enfant.



### Bruit de voisinage : respect et tranquillité

Le bruit excessif nuit à la qualité de vie. À l'intérieur comme à l'extérieur : Réduisez le volume de vos appareils. Respectez les heures de quiétude, surtout pour les travaux extérieurs. Soyez attentif au bruit causé par vos animaux.

### Mesurer le bruit? Il y a une app pour ça!

Saviez-vous qu'il existe plusieurs applications mobiles gratuites qui vous permettent de mesurer le niveau sonore ambiant en décibels (dB)? Ces outils peuvent vous aider à évaluer si le bruit autour de vous — à la maison, au travail ou pendant une activité — présente un risque pour votre santé auditive.

### Quand le bruit devient un problème

Une personne incommodée par un bruit fort peut en parler à son voisin (si cela est sécuritaire), signaler la nuisance à la municipalité ou contacter la police si le bruit est excessif ou nocturne. Elle peut aussi documenter les faits si le problème persiste.

Pour consulter le règlement municipal à propos des nuisances, c'est ici : <https://lc.cx/egRRIM>

**Des questions ? Besoin d'accompagnement ?**

Audrey Robertson, inspectrice municipale  
[urbanisme@ville.desbiens.qc.ca](mailto:urbanisme@ville.desbiens.qc.ca) OU 418 346-5571, poste 2802

# SUIVI – FERMETURE DE LA ROUTE DU TROU-DE-LA-FÉE

Une étude géotechnique est actuellement menée par le Groupe Geos sur le site de la route du Trou-de-la-Fée. Cette analyse spécialisée nous permettra de cibler précisément les travaux à entreprendre pour sécuriser le secteur à moyen et long terme.



La Ville maintient une surveillance rigoureuse du site, en collaboration avec la Sécurité civile, le ministère des Transports du Québec et les municipalités voisines. Toute évolution significative de la situation est rapidement évaluée.

Dans la zone du premier glissement de terrain, le chemin demeure fermé à toute circulation. Comme vous pourrez le constater sur les photographies, le site est grandement grugé par l'érosion du sol et présente même des signes d'érosion par en dessous. Le terrain est possiblement instable, et seule l'expertise des ingénieurs spécialisés pourra déterminer avec précision l'étendue des risques et les interventions

nécessaires pour assurer la sécurité du secteur.

**Nous insistons : il est impératif de ne pas circuler dans les secteurs interdits. Le terrain est instable et pourrait céder sans avertissement, avec un dénivelé de 54 mètres menant à un ravin.**

**Rappelons qu'un nouvel affaissement a été constaté près du ponceau P-05, ce qui a mené à une fermeture partielle de la route en amont, le 27 juin dernier, avec circulation en alternance. Cette situation impacte toutefois seulement une résidence dans ce secteur.**

**La saison touristique et l'affluence attendue** au parc et à la caverne du Trou-de-la-Fée auront inévitablement un impact sur la circulation dans le secteur. La Ville, en collaboration avec ses partenaires, évalue actuellement différentes options pour atténuer ces effets, tout en maintenant les mesures de sécurité nécessaires pour protéger la population et les visiteurs.

Pour accéder au parc Le Trou de la Fée, **veuillez emprunter l'itinéraire de contournement sécuritaire** que nous redéposons ici.

Merci pour votre vigilance et votre collaboration. La sécurité de tous et toutes demeure notre priorité.



# LE MEILLEUR VFI, C'EST CELUI QUE VOUS PORTEZ!

Peu importe le type d'embarcation — chaloupe, kayak, motomarine ou bateau de plaisance — une règle s'impose : portez votre VFI (vêtement de flottaison individuel)!

Chaque année, des vies sont perdues inutilement sur nos plans d'eau. Selon la Société de sauvetage, 9 noyades sur 10 au Canada surviennent alors que la victime ne portait pas son VFI, ou le portait incorrectement. Au Québec, 69 % des personnes noyées lors d'activités nautiques n'en portaient pas du tout, et une noyade sur deux survient alors que la personne était seule à l'eau.

Ce n'est pas qu'une affaire d'enfants. Les données montrent que la majorité des victimes sont des hommes adultes âgés entre 25 et 75 ans, souvent dans des rivières, des lacs ou des étangs. Trop de gens surestiment leur capacité à nager ou la sécurité de leur environnement.

Et souvent, les drames suivent un scénario tristement banal :

- un enfant s'éloigne pour récupérer un ballon;
- un VFI reste dans le fond du bateau "juste au cas";
- un verre d'alcool de trop ralentit les réflexes.

En date du 26 juin 2025, 29 noyades ont déjà été recensées au Québec, contre 24 à pareille date en 2024. Chaque geste compte : portez votre VFI, restez sobre, surveillez les enfants et évitez d'être seul à l'eau. Une vie vaut bien une veste.



# ATTENTION AUX FAUX COURRIELS : UNE FRAUDE PEUT COÛTER CHER

Depuis un bon moment, les fraudes par courriel sont en hausse. Amazon a récemment mis en garde ses membres contre une vague de courriels frauduleux (hameçonnage) se faisant passer pour l'entreprise.

Ces courriels prétendent que l'abonnement Amazon Prime sera automatiquement renouvelé à un « prix inattendu ». Ils incluent parfois un faux bouton « Annuler l'abonnement » qui redirige vers une fausse page de connexion. Leur but? Voler vos informations de connexion et accéder à vos comptes bancaires.

Parfois, le message peut contenir des renseignements personnels pour vous donner un faux sentiment de sécurité. Restez vigilant : ne cliquez sur aucun lien suspect.

## Que faire si vous recevez un tel courriel?

- Ne cliquez sur aucun lien ni bouton
- Ne fournissez jamais vos informations personnelles
- Supprimez le courriel immédiatement

## Vous avez été victime de fraude ou de tentative de fraude?

Il est important de le signaler :

- Au service de police local, la Sûreté du Québec d'Alma, au : 418 662-6606
- Au Centre antifraude du Canada (CAFC) : [antifraudcentre-centreantifraude.ca](http://antifraudcentre-centreantifraude.ca) ou 1-888-495-8501

## Pour en savoir plus :

[Sûreté du Québec – prévention de la fraude](#)

[Article de TVA Nouvelles – 8 juillet 2025](#)

Protégez-vous et protégez vos proches : en matière de fraude, mieux vaut prévenir que guérir!



L'Office d'Habitation du secteur sud Lac-Saint-Jean Est désire informer la population qu'elle est là pour accompagner les familles et personnes âgées de plus de 60 ans à faible revenu, à trouver un logement.

Nous offrons aussi un soutien à la recherche d'un logement, pour ceux dont les revenus ne les rendent pas éligibles à un HLM.

Pour savoir si vous êtes admissible, veuillez communiquer à l'OH.

297 rue Turgeon  
Hébertville, QC G8N 1S5  
581-718-1414 / 418-321-6405  
<https://www.ohsudlsj.ca>

**JE  
L'SAIS  
que TU  
L'SAIS**



**QUE**  
en tant que **PROPRIÉTAIRE**  
d'immeuble à logements, tu es responsable  
DE TES **ÉQUIPEMENTS**  
de **SÉCURITÉ INCENDIE**



## SÉCURITÉ EN TROTTINETTE ÉLECTRIQUE : À SAVOIR

L'utilisation des trottinettes électriques gagne en popularité. Transports Québec rappelle **toutefois qu'il ne s'agit pas d'un jouet et qu'il existe des règles claires à respecter.**

Les principaux règlements à connaître :

- Les usagers doivent être âgés **d'au moins 14 ans et être en mesure de le prouver.**
- Le port du casque (attaché et ajusté) est obligatoire.
- Il faut respecter le Code de la sécurité routière, notamment en circulant du côté droit, dans le sens de la circulation.
- La vitesse maximale autorisée est de 25 km/h.
- Il est interdit de circuler sur des routes où la limite de vitesse dépasse 50 km/h.
- **L'usage d'écouteurs, le transport de passagers ou d'objets, et l'utilisation d'un téléphone en mouvement sont interdits.**

■ Les trottoirs sont strictement réservés aux piétons. La vigilance est de mise, car en tout temps, ces derniers ont priorité.

**Les lois, c'est pas pour freiner le plaisir... Et les respecter, ça peut freiner les amendes!**

**C'EST PAS  
COMPLIQUÉ!**

FAIS VÉRIFIER  
TES **ÉQUIPEMENTS**



par des **TECHNICIENS QUALIFIÉS**

**MAIS,  
SAVAIS-TU  
QUE**

**PLUS DE 50%**  
des propriétaires  
**OUBLIENT** de faire les  
**VÉRIFICATIONS**  
**essentielle**  
chaque année ?



**Prendre soin  
de notre lac,**

*c'est dans notre nature!*

1

### SÉCURITÉ

Afin que chacun puisse  
pratiquer ses activités en  
toute tranquillité

2

### ENVIRONNEMENT

Pour préserver la qualité  
de notre milieu naturel

3

### COURTOISIE

Pour favoriser la quiétude  
des résidents et des visiteurs

